

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 1857/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides d'État accordées aux petites et moyennes entreprises actives dans la production de produits agricoles et modifiant le règlement (CE) n° 70/2001

(2013/C 278/02)

Aide n°: SA.37037 (13/XA)

État membre: Pays-Bas

Région: GELDERLAND

Intitulé du régime d'aide ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle: Regeling tot wijziging van de Regels subsidieverstrekking land- en tuinbouw 2013

Base juridique:

- Artikel 143 lid 1 van de Provinciewet
- Artikel 1.2, tweede lid en titel 5.9 van de Subsidieverordening Vitaal Gelderland 2011
- Regeling tot wijziging van de Regels subsidieverstrekking land- en tuinbouw 2013 (zie bijlage I)

Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aide ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire: Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise: EUR 0,00 (millions) — Montant annuel total du budget prévu au titre du régime: EUR 4,60 (millions)

Intensité maximale des aides: 40,00 %

Durée du régime d'aide ou de l'aide individuelle: 12.9.2013-31.12.2013

Objectif de l'aide: Investissements dans les exploitations agricoles (article 4 du règl. (CE) n° 1857/2006), Transfert de bâtiments agricoles dans l'intérêt public (article 6 du règl. (CE) n° 1857/2006)

Secteur(s) concerné(s): Culture et production animale, chasse et services annexes

Nom et adresse de l'autorité responsable:

Provincie Gelderland
Postbus 9090
6800 GX Arnhem

Adresse du site web:

<http://sis.prv.gelderland.nl/infoman/>

Autres informations: —
